Nord, jusqu'à quel point se ressemblent les maux que j'y constatai et qui demandent les mêmes remèdes,—tel est le grave sujet que j'aurai à discuter pleinement avant de terminer ce rapport."

Et plus loin :--

"A mon arrivée au Canada, je songeai immédiatement à une union fédérale, et c'est en vue de ce projet que je discutai une mesure générale pour le geuvernement des colonies, avec les députations des provinces maritimes, les hommes les plus marquants et certains corps publics des deux Canadas,"

"Mais je fus encore plus convaincu des grands avantages d'un gouvernement uni lorsque je vis les hommes les plus distingués des diverses colonies appuyer un projet qui allait donner à leurs patries une existence nationale."

Lord DURHAM, après s'être prononcé dans son rapport en faveur d'une union législative, et fai-ant allusion à l'influence des Etats-Unis qui nous entoure de tous côtés, ajoute:

"Si nous voulons arrêter le développement de cette influence, le seul moyen est de douner aux colons de l'Amérique du Nord une nationalité en faisant, des petites sociétés sans importance actuelle, un peuple ayant en vue son développement national et fier d'un pays qu'il ne voudra jamais voir absorber par un puissant voisin.

"Une union défensive contre les ennemis du dehors est le lien qui unit tous les grands empires du monde; or, s'il est un cas dans lequel une semblable union est nécessaire, c'est celui de toutes les colonies."

Tout citoyen des provinces de l'Amérique Britannique du Nord devrait lire la partie de ce remarquable rapport qui a trait à leur union. Les arguments en faveur de cette union y sont irrécusables. [Ecoutes! écoutes!] Je dirai franchement, comme plusieurs autres membres l'ont déclaré avant moi, que si une union législative cût été possible je l'aurais préférée, mais le Bas-Canada n'y aurait jamais consenti

L'Hon. Sir E. P. TACHE.—Non plus

que les provinces maritimes.

1. Hon. M. ROSS.—Mon hon. ami le premier ministre nous déclare que les provinces maritimes n'auraient pas accepté non plus l'union législative. Il doit être certain du fait, car il a présidé aux délibérations de la conférence. C'est à une date récente,—à l'époque des difficultés toujours croissantes entre le Haut et le Bas-Canada et si bien décrites par l'hon. premier ministre dans son discours,—que l'hon. M. GALT proposa un plan de félération pour résoudre ces difficultés, et fit à ce sujet en parlement un discours si rémarquable. Prus tard, en 1858,

l'hon, ministre accepta un portefeuille à la condition expresse qu'on s'occuperait de Il est bien connu qu'il cette question. insista tellement sur ce point qu'à la fin de la session de 1858 le gouverneur-général, Sir E. HEAD, y fit allusion et qu'il fut décidé qu'on s'adresserait au gouvernement impérial pour obtenir l'autorisation de négocier avec les provinces maritimes. Peu après trois membres du gouvernement, les hons. MM. CARTIER, GALT et moi-même, partimes pour l'Angleterre, et le 25 octobre 1858 nous mettions notre requête devant le secrétaire d'état pour les colonies, Sir E. B. LYTTON; mais des difficultés inattendues et à nous étrangères intervinrent et causèrent du délai. Le ministère de lord DERBY fut battu et la question demeura en suspens. Mais il est inexact de dire que le projet était inconnu et a surpris tout-à-coup le pays. A la fin de la dernière session, il était expressément mentionné dans le discours du trône, et les hous. MM. Brown, McDougall et Mowar accepterent des portefeuilles à la condition expresse qu'on entrerait en négociations au sujet de la fédération. Les hons. MM. Brown et MOWAT furent réélus par acclamation, avec le nouveau programme; l'hon. M. Mo-DOUGALL perdit son élection, mais il a été élu depuis par acclamation dans un autre Au lieu d'être décriés et assaillis collége. pour le rôle qu'ils ont joué, ces messieurs doivent être honorés pour leur patriotisme. Il n'y a pas eu de surprise, car les résolutions furent-adressées à tous les membres de la législature quelque temps après leur rédaction définitive, avant que les journaux en eussent communication, et je suis encore à me demander comment on aurait pu les rendre plus notoires. L'opposition, il est vrai, n'a pas tenu d'assemblées publiques pour considérer le projet, mais qui ne sait qu'elle en a agi ainsi que parce que la majorité s'était déclarée trop fortement en faveur de la confédération. (Ecoutes!) L'erreur ou le manque de bonne foi de l'honorable préopinant se découvre ensuite en portant la puissance militaire des provinces d'en-bas à 65,000 hommes, c'est-àdire qu'il limite à ce chiffre le nombre d'hommes qu'elles peuvent fournir en état de porter les armes.

L'Hon M. CURRIE.—Non! j'ai dit 128,000, dont 65,000 seulement peuveut servir, le reste étant engagé dans des occupations maritimes.

L'Hon. M. ROSS.—Pourquoi alors l'hon.